

## Acte de mariage de DELALANDRE Georges et LANGE Jeanne

[3856]x[3857]

Le 18 de novembre 1670 après les fiançailles et publications de bans faites par trois dimanches continuels aux prônes de la messe paroissiale dudit Thiergeville comme aussi en l'église du Bec aux Cauchois moi prêtre et curé de ladite paroisse de Thiergeville ai pris le consentement de Georges DE LA LANDRE environ de vingt-deux ans, et celui de Jeanne LANGE environ du même âge, je les ai solennellement par parole de présent conjoint en mariage, et leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme de notre mère la sainte église. En présence de Adrian DE LA LANDRE (frère ou père) dudit garçon et Antoine LUCAS frère de la fille et autres parents et amis et témoins qui ont ci après signé.

Marques : Georges DE LA LANDRE, Anthoine LUCAS, Jeanne LANGE, Marie LANGE (sa sœur)